

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 31 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 31 août 2020 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Josée Asselin, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale et M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 11958-08-20

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.**
4. **Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission – réfection de la rue du Foyer
5. **Administration, finances et ressources humaines**
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion-modification du règlement de zonage VC-434-13 - zonage
 - 10.2 Avis de motion-modification du règlement VC-415-10-sécurité publique
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 11959-08-20

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – RÉFECTION DE LA RUE DU FOYER
RÉSOLUTION NO 11960-08-20**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public sur SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des infrastructures municipales pour le projet « *Réfection de la rue du Foyer* ».

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 26 août 2020 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie EJD Construction Inc.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie EJD Construction Inc. au montant de 874 985,25 \$ (taxes incluses).

Le financement de ces travaux est prévu à même une aide financière octroyée dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau ainsi que des sommes requises à même le surplus non réservé de la Ville de Clermont.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les soumissionnaires.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT VC-434-13 - ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN qu'il sera déposé pour adoption un premier projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13, dont entre autre l'interdiction d'utilisation de motocross sur une piste de course ou d'accélération.

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et mis à la disposition du public.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 31 AOÛT 2020

10.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QU'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et mis à la disposition du public.

11. COMPTES

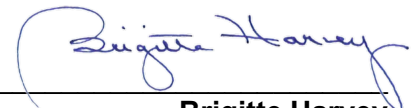
12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 11961-08-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE l'assemblée soit levée à 18 h 42.

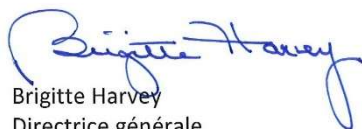


**Jean-Pierre Gagnon
Maire**



**Brigitte Harvey
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale